

leur exposition, tout conçoit à sa plus ou moins grande végétation.

Nous ne citerons qu'un exemple à l'appui de ce que nous venons de dire: Il y a douze ans, nous plantions des maronniers de deux ans, et cela le même jour. Deux de ces maronniers ont atteint une circonférence de deux pieds et sept pouces, et les autres une circonférence seulement de deux pieds, uniquement parce qu'il y avait une différence dans leur exposition. Les moins gros sont abrités par un côté de notre maison.

RECETTES.

Serrement des dents chez les cochons.

On nomme ainsi le gonflement des alvéoles (cavité où la dent est placée), qui empêche les cochons de manger. Dans ce cas, il faut les purger deux fois et leur donner le lendemain des boissons rafraîchissantes et ensuite des petits pois crus pour nourriture, quelques poignées seulement.

Soies chez les cochons.

On nomme soies une touffe de poils qui surgit en dehors du cou, vis-à-vis le gosier, et qui correspond à une autre touffe qui traverse les chairs, va jusqu'au gosier et empêche l'animal de manger. Pour extirper cette touffe, on passe en dessous une aiguille de double fil ciré, on soulève les soies et l'on coupe tout autour avec un bistouri ou tout autre instrument tranchant, puis on gratte dans la plaie jusqu'à ce que l'on ait découvert la touffe intérieure, que l'on enlève aisément.

La plaie se panso ensuite avec du sel et du saindoux, jusqu'à parfaite guérison. Le lendemain et le surlendemain de l'extirpation, on purge l'animal deux fois ou deux ou trois jours.

VENTE PAR LE SHERIF.

JEAN-BAPTISTE POULIOT, démyer, notaire, de la ville de Fraserville, contre **DAME EUPHEMIE ST. GERMAIN** alias **EUPHEMIE COTE**, fille majeure, de la paroisse des Trois-Pistoles.

Une terre située au troisième rang des Trois-Pistoles, de deux arpents et demi de front sur quarante-deux arpents de profondeur; la dite terre est maintenant connue et désignée sous les Nos. 616 et 617, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse des Trois-Pistoles—avec les bâtiments sus-érigés. A la charge par l'adjudicataire de laisser jouir les opposants **Louis Rioux**, **Maxime Rioux** et **Martial Rioux**, chacun pour un tiers indivis du droit de couper du bois de toute espèce qui pourra se rencontrer sur le dit immeuble.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, **MARDI**, le **VINGT-DEUXIEME** jour de **MAI** prochain, à **DIX** heures avant-midi.

F. A. SIROIS, Shérif.

17 mai 1883.



CANAL LACHINE

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour la construction des bassins près des Ecluses St-Gabriel," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, Mercredi le 6^{me} jour de Juin prochain, pour la construction de **DEUX CALES** ou **BASSINS**, sur le côté nord du Canal Lachine, à Montréal.

On pourra voir à ce bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, les plan et devis des travaux à faire, dès et après **MARDI**, le 22^{me} jour de **MAI** prochain; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées.

Un chèque de Banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire aux prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,

O. tawa, 21 Avril 1883.

4 mai 1883.

DEMANDE D'EMPLOI COMME INSTITUTRICE

UNE jeune fille ayant obtenu son diplôme pour école-mo-dèle, prendrait un engagement pour tenir une école modèle dans un arrondissement scolaire ou pour enseigner le français dans une famille.

S'adresser au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, à Ste-Anne de la Pocatière.

10 mai 1883.

ENGRAIS ARTIFICIEL.

Le département de l'Agriculture et des Travaux Publics offre en vente une certaine quantité de guano biphosphaté, à raison de quinze piastres la tonne, et deux piastres le quart, livrés au quai ou à la gare du chemin de fer du Nord, à Québec.

On ne vendra pas moins d'un quart à la fois.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Québec, 19 avril 1883.

A VENDRE

À LA

FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE.

De magnifiques veaux de race Ayrshire, de huit jours, quinze jours, etc., avec ou sans pedigree. Aussi: quatre taureaux Ayrshires d'un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans, avec ou sans pedigree.

On peut aussi se procurer au prix de \$1.60 le minot, une certaine quantité de blé de semence de choix et exempt de toutes graines étrangères.

S'adresser, à Ste-Anne de la Pocatière, au soussigné

JOSEPH ROY,

Chef de pratique.

26 avril 1883.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

À

ST-ARSENÈ, COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Une magnifique propriété de 9 x 30 arpents, à 2¹/₂ milles à l'Est de l'église de St-Arsène, avec maison, grange, fournil et autres dépendances: le tout presque neuf. Avec deux vergers, plus une magnifique érablière. L'eau est à commodité, soit pour la maison et les autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné

HYPOLITE LAPOINTE,

St-Arsène, Comté Temiscouata, P. Q.

26 avril 1883.